



Numéro de l'acte	2023-136-URBMC
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	3.2.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2023

QUESTION N°2023-136

URBANISME : AMENAGEMENT CENTRE-VILLE – ILOTS H6A ET H6D - CESSIION DES PARCELLES CADASTREES SECTION F-3104 ET F-3105 SISES QUAI DE WADGASSEN A ARQUES

RAPPORTEUR :

Monsieur Benoît ROUSSEL
Maire de la commune d'Arques

Le conseil municipal,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) disposant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune

Vu les articles L.2241-1 et suivants du CGCT précisant que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune

Vu la délibération n°2022-25 du Conseil Municipal du 12 avril 2022 validant le principe que KIC étudie l'implantation de son projet sur les îlots H6A et H6D du centre-ville

Vu la délibération n°2023-17 du 1^{er} mars 2023 décidant la rédaction d'une promesse de vente des îlots H6A et H6D

Vu l'avis du service France Domaine en date du 7 septembre 2023 ci-annexé

Considérant la signature de la promesse de vente entre la commune d'Arques et la SSCV Les Fontines, en date du 13 mars 2023, d'un terrain à bâtir d'une surface d'environ 9 008 m², en vue de la production de 99 logements

Considérant que les documents d'arpentage établis présentent, pour l'îlot H6A, la parcelle F-3104 d'une surface de 2 349 m² et, pour l'îlot H6D, la parcelle F-3105 d'une surface de 5 948 m²

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : DECIDE la cession des parcelles non bâties cadastrées F-3104 et F-3105, d'une superficie respective de 2 349 m² et de 5 948 m², soit un total de 8 297 m² situées Quai de Wadgassen à Arques, au profit de la SSCV Les Fontines, dont le siège social est à LILLE (59000), 1A rue Jean Walter, pour un montant de 655 463 € (six cent cinquante-cinq mille quatre cent soixante-trois euros) hors taxes.

ARTICLE 2 : DIT que l'acquéreur règlera en sus les frais de notaire

ARTICLE 3 : CONFIE la rédaction de l'acte authentique à Maître Anne-Sophie MASSET, 21 Place Roger Salengro à Arques

ARTICLE 4 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente à intervenir et tout document en ce sens

ARTICLE 5 : INSCRIT cette recette au budget 2023

ARTICLE 6 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

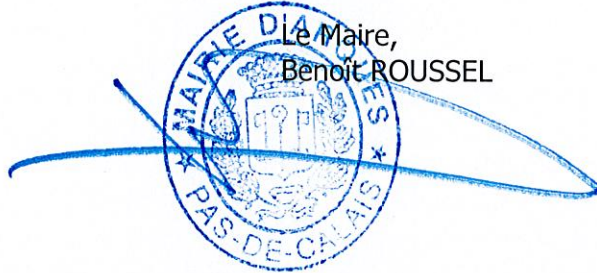
- Votes favorables	21
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

Fait à ARQUES
Le 19 septembre 2023

La secrétaire de séance,
Christine COURBOT

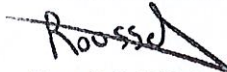


Le Maire,
Benoît ROUSSEL



Acte administratif certifié exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le 20 SEP 2023 et publication ou
notification le 20 SEP 2023

Monsieur le Maire



Benoît ROUSSEL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2023**

Affiché le 20 septembre 2023

L'An Deux Mille Vingt Trois le Dix-huit septembre à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le Douze septembre 2023 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT - Joël DUQUENOY - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 20 présents
- 6 absents non excusés
- 2 absents excusés sans pouvoir
- 1 absent excusé avec pouvoir

Chloé KOCLEGA ayant donné pouvoir à Thierry MERCIER

Madame Christine COURBOT est nommée secrétaire de séance.